

Obtenir une identité numérique certifiée en mairie



Scanner le QR code pour en savoir plus

Gardez la maîtrise de vos données d'identité

👤 Prouver votre identité sans divulguer toutes vos données

🛡️ Éviter l'usurpation de votre identité

🔑 Remplacer vos identifiants et mots de passe

France Identité est un nouveau service public permettant de créer son identité numérique régalienne. Cette application pour smartphone a vocation à prolonger les usages de la carte d'identité dans le monde numérique (prouver son identité lors de démarches en ligne), mais aussi à permettre de nouveaux usages dans le monde physique (contrôles routiers par les forces de l'ordre, retrait un colis, etc).

Conditions nécessaires pour utiliser France Identité



Une nouvelle carte d'identité

Distribuée depuis août 2021 au format carte bancaire



Un smartphone Android avec le NFC ou iOS

Android 8.0 et iOS 16 minimum

+18

Être majeur

Qu'est-ce que l'identité numérique certifiée* ?

La certification de son identité numérique s'obtient après une vérification d'identité. Cette procédure permet de confirmer que l'utilisateur du compte France Identité est bien le titulaire légitime de la carte d'identité rattachée au compte.

Le premier usage envisagé grâce à cette certification est la procuration de vote 100% dématérialisée pour les élections européennes de 2024.



Scanner le QR Code pour en savoir plus
N'hésitez pas à nous faire des retours pour améliorer l'application.

* Pour des raisons de sécurité, seuls les iPhones avec un système d'exploitation iOS 16 ou plus et les téléphones disposant d'un système Android égal ou supérieur à Android 11 permettront d'obtenir la certification du compte France Identité.

Présentation générale de l'application

France Identité est un nouveau service public permettant de créer son identité numérique régalienne. Cette application pour smartphone a vocation à :

- Prolonger les usages de la carte d'identité dans le monde numérique (prouver son identité lors de démarches en ligne),
- Mais aussi à permettre de nouveaux usages dans le monde physique (contrôles routiers par les forces de l'ordre, retrait un colis, etc.).

Qui peut utiliser l'application ?

L'application est disponible uniquement pour les personnes **majeures**, possédant une **carte d'identité électronique** (délivrée depuis mars 2021 - format carte bancaire) et un **smartphone compatible**.

L'application est-elle obligatoire ?

L'application est **gratuite, facultative et révocable à tout moment**. Elle n'a pas vocation à remplacer la carte d'identité et les démarches physiques déjà existantes.

À quoi sert l'application ?

L'application repose sur les données d'identité présentes dans la carte d'identité électronique et permet de **limiter les risques d'usurpation de son identité** et **prouver son identité en ligne**.

Actuellement, deux usages sont disponibles :

- Prouver son identité en ligne sans identifiant et mot de passe
- Générer des justificatifs d'identité à usage unique



Focus sur l'identité numérique certifiée

L'identité numérique certifiée s'obtient après une **vérification d'identité en mairie**.

Cette procédure permet de confirmer que l'utilisateur de l'identité numérique est bien le titulaire légitime de la carte d'identité rattachée à celle-ci.

À quoi sert l'identité numérique certifiée ?

Les premiers usages envisagés pour l'identité numérique certifiée sont :

- L'accès **via FranceConnect+** au service « Mon compte formation »
- La **procuration de vote 100% dématérialisée** pour les élections européennes de juin 2024

Comment obtenir une identité numérique certifiée ?

L'utilisateur souhaite avoir accès à des usages qui nécessitent une identité numérique certifiée.

Pour l'obtenir, l'utilisateur doit déjà posséder une **identité numérique France Identité active** ; il a installé l'application, créé son compte et choisi son code personnel.

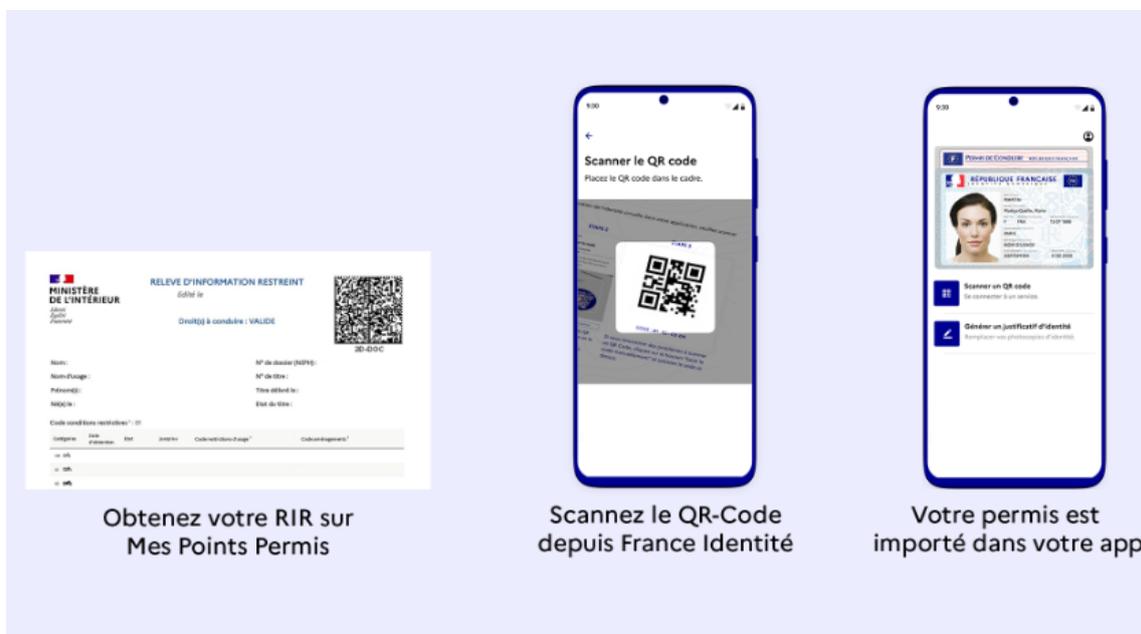
Pour faire certifier son identité numérique :

1. L'utilisateur **initialise sa demande** de « certification » dans son application. Il obtient un QR Code.
2. L'utilisateur **fait vérifier son identité** en se présentant devant un agent de mairie **avec son titre et son QR Code**.
3. L'agent, au moyen du DR, procède à une comparaison d'empreintes.
4. L'utilisateur sera **informé entre 24h et 48h après son passage en mairie** du succès ou de l'échec de sa démarche. **L'information lui sera transmise dans son application France Identité** et par mail à l'adresse associée à son compte.

NB : Aucun verdict n'est délivré à l'agent de la mairie. Le SGIN (Système de Garantie de l'Identité Numérique) reçoit le verdict depuis le DR puis le transmet directement à l'utilisateur.

Comment importer le permis de conduire dans France Identité ?

Tous les types de permis (rose trois volets ou format carte bancaire) sont compatibles.



Comment obtenir le RIR (*Relevé d'Information Restreint*) ?

- Via FranceConnect ; accéder au téléservice **Mes points permis**
- Rubrique documents
- [Télécharger mon RIR](#)

Mes points **Mes documents** Stage de sensibilisation à la sécurité routière

i Le renouvellement de votre permis 3 volets sera bientôt obligatoire.
C'est facile et gratuit ! Il vous suffit de vous rendre sur le site suivant : [Agence nationale des titres sécurisés \(ANTS\)](#)

Mon solde de points

12/₁₂
points

Permis de conduire valide

Informations mises à jour le :
12/08/2024